



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 10 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 27 mars 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Micheline MAYEUX donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Monsieur Dominique VASSEUR donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Madame Khadija LANNABI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Motion de soutien à la mobilisation des enseignants contre les suppressions de postes dans le Pas-de-Calais

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les enseignants, les associations de parents d'élèves et les Elus Loisonnais se sont mobilisés jeudi 6 mars dernier contre les suppressions de classes annoncées dans les écoles.

Comme la plupart des départements en France, le Pas-de-Calais connaît une baisse démographique, avec des effectifs en moins aussi bien dans le Primaire que le Secondaire.

A la rentrée prochaine, ce sera plus de 3000 élèves en moins dans le 1^{er} degré dans le Pas-de-Calais et une baisse de 1 180 élèves dans les établissements du secondaire du Nord et du Pas-de Calais.

Il convient donc de prendre en considération cette tendance qui s'inscrit dans le temps. En revanche, alors que le Pas-de-Calais connaît des difficultés sociales importantes et une précarité qui s'accroît et un nombre important de quartiers classés prioritaire politique de la ville, notre Département sera une nouvelle fois parmi les plus impactés de France par les suppressions de postes.

L'an dernier, sur les 650 suppressions de postes en France, l'Académie de Lille en a supporté près de 40% à elle seule (250).

Pour la rentrée prochaine, 303 postes de la maternelle au lycée devraient être supprimés dans le Nord et le Pas-de-Calais. Plus de 57 postes en moins dans le Pas-de-Calais dans les écoles primaires.

Nous ne pouvons pas accepter ce sacrifice !

Aussi, plutôt que l'application chaque année d'une règle mathématique de suppression de postes en fonction de la baisse du nombre d'élèves qui ne satisfait personne,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

👉 **Vote à l'unanimité**

- Sollicitent la création d'un groupe de travail réunissant la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, les syndicats des enseignants et des représentants des élus locaux dont l'objectif serait notamment de définir un nombre maximal d'élèves par classe en fonction de critères spécifiques au Pas-de-Calais. Cela pourrait-être 22 élèves par classe en milieu ordinaire, 18 élèves par classe en REP, 15 élèves par classe en toute petite section de maternelle.
- Demandent la révision des mesures de carte scolaire à la rentrée prochaine dans les écoles et les collèges du Pas-de-Calais,
- S'interrogent sur la formation des enseignants et de leur accompagnement. En effet, la baisse des effectifs doit être l'opportunité d'une réflexion responsable et collective, d'une meilleure prise en compte des difficultés des enfants et des jeunes ainsi que des spécificités de notre territoire.

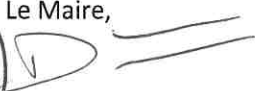
Cette motion sera transmise à Madame Elisabeth BORNE, Ministre de l'Education Nationale, Madame Valérie CABUL, Rectrice de l'Académie de Lille et Monsieur Jean-Roger RIBAUD, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Pas-de-Calais.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 11 avril 2025



Le Maire,


Daniel KRUSZKA